

Mise en ligne : 25 octobre 2018.  
Dernière modification : 6 novembre 2023.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE (1898-1901)

création de la Banque française d'émission  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque\\_frse\\_d\\_emission.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_frse_d_emission.pdf)

L'OR A LA GUYANE  
et la Compagnie des Dragages aurifères  
(*Journal des mines* <sup>1</sup>, 15 mai 1898)

Comme le disait ici même, avec tant d'à-propos, M. Émile Gautier, nous n'avons pas de colonie, ancienne ou nouvelle qui, au point de vue minéralogique, puisse soutenir la comparaison avec la Guyane.

Aussi, tous les perfectionnements apportés à l'exploitation de l'industrie aurifère dans notre colonie américaine sont-ils à considérer. Et parmi ces perfectionnements, celui qui est appelé à donner à l'exploitation de l'or une impulsion plus vive et plus continue, est incontestablement dû à une entreprise nouvelle, la Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française.

La Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française a pour objet d'exploiter, à l'aide de dragues-laveuses d'or d'un système particulier, les criques aurifères de la Guyane qui, en raison de leur grand débit d'eau ou même de leur faible teneur en métal précieux, sont restées vierges de toute exploitation, ou n'ont été exploitées que par des moyens rudimentaires et insuffisants pour un captage complet du métal.

Le travail mécanique des dragues-laveuses est dix fois moins coûteux que le travail à bras dont, seul, on dispose jusqu'ici en Guyane. Les dragues-laveuses permettront, dans l'avenir, d'exploiter certaines rivières où la présence de l'or a été maintes fois constatée, mais où aucun travail n'a été permanent parce que le rendement était insuffisant pour rémunérer les travailleurs.

La première opération à laquelle on va se livrer sans délai et qui a été étudiée complètement par les promoteurs de la Compagnie consiste dans le dragage de la Grande Crique Saut qui coule au centre du placer Sur-Saut, dont la Compagnie est concessionnaire. Il y a là du travail pour plus de dix années, avec une seule machine d'un rendement journalier limité à 200 mètres cubes, soit environ 50.000 mètres cubes à l'année.

.....

*Suit un développement sur les dragages extrait de la notice ci-dessous.*

Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française  
SOCIÉTÉ ANONYME

---

<sup>1</sup> Organe de la Caisse des mines, sinon filiale de la Banque française d'émission comme l'affirme *La Cocarde* du 15 octobre 1901, du moins sœur puisque Boulaine en fut un temps administrateur.

AU CAPITAL DE 500.000 FRANCS DIVISÉ EN 5.000 ACTIONS DE 100 FRANCS  
CHACUNE

Siège social provisoire : 46, rue de la Victoire, Paris  
(*Journal des mines*, 5 juin 1898)

Émission de 2.500 actions de 100 francs chacune  
payables

50 francs en souscrivant,  
50 francs pour solde, fin juillet.

Les paiements anticipés ne jouiront d'aucun intérêt pour avance de paiement

---

ON SOUSCRIT DÈS À PRÉSENT, ET JUSQU'AU SAMEDI 11 JUIN PROCHAIN  
À la CAISSE DES MINES, 46, rue de la Victoire, Paris

---

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION PROPOSÉ

MM. le baron HERRE WYN, capitaine d'infanterie de marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, rue Michel-Ange, 68, Paris ;

A[drien] GACON, ingénieur civil, rue Guillaume-Lenoir, 9, Suresnes (Seine) ;

ARTHUR SAVAËTE, éditeur, rue des Saints-Pères, 76, Paris;

PAUL HUBERT, garde général des forêts, 18, rue de Vienne, Paris.

(L'assemblée générale des actionnaires aura à nommer trois administrateurs en plus.)

#### NOTICE

La Guyane française et ses placers

Tout le monde sait qu'il existe en Guyane française des placers d'une richesse considérable.

M. LEVAT, ingénieur des mines, envoyé en mission par le gouvernement français, s'explique ainsi dans son rapport sur l'exploitation actuelle des placers.

#### EXPLOITATION ACTUELLE DES PLACERS

En Guyane, on exploite les alluvions aurifères par les moyens les plus primitifs : pelles, pioches, *sluices* portatifs. Dans ces conditions, étant donné surtout la difficulté des transports et du ravitaillement, on ne peut s'attaquer qu'aux placers éminemment riches.

En fait, ce n'est que sur les placers placés à proximité de la mer et situés d'une manière extrêmement favorable au point de vue des transports, qu'on peut exploiter, avec un certain profit, des alluvions tenant ce qu'on appelle « Deux sous à la battée », (5 grammes au mètre cube valant 15 francs). C'est, on peut le dire, la limite d'exploitabilité au-dessous de laquelle on ne descend pas.

Cette richesse d'alluvions est, au contraire, extrêmement rémunératrice pour l'exploitation par drague.

#### NOTIONS GÉNÉRALES SUR L'EMPLOI DES DRAGUES À OR

Une drague à alluvions aurifères se compose d'une drague ordinaire à godets, montée sur un flotteur à faible tirant d'eau, portant en outre le « sluice » ou canal de lavage, dans lequel s'opère la séparation de l'or. Les matières lavées sont évacuées à l'arrière, assez loin pour ne pas gêner le mouvement de va et vient (papillonnage) de l'appareil.

Les dragues à or sont maintenant d'un emploi courant dans les pays à placers superficiels : en Nouvelle-Zélande, en Californie, au Montana et, depuis quelque temps, en Sibérie. On est donc bien fixé sur les conditions économiques de leur emploi.

Quelques chiffres fixeront les idées à ce sujet. Sur la rivière Clatha, en Nouvelle-Zélande, les dragues fonctionnent depuis plus de dix ans et leur nombre s'est tellement accru qu'elles forment une véritable flottille sur cette rivière.

Les dividendes de l'exercice 1897 indiquent les résultats suivants : les dragues donnent des (résultats) dividendes variant entre 20 et 30 %, lorsque la teneur des alluvions qu'elles traitent atteint 1/2 gramme d'or par mètre cube, soit une valeur de 1 fr. 50, ce qui équivaut à dire que le prix de revient du dragage est d'environ 1 franc par mètre cube.

Aux États-Unis, le dragage des placers a pris depuis deux ans un développement considérable. On a installé, des dragues en Californie, dans le Montana, etc. Les dragues sont, en général, d'un type plus fort que celui de la Nouvelle-Zélande. Elles produisent 80, 90 et jusqu'à 100 mètres cubes par heure, aussi les prix de revient deviennent-ils tout à fait minimes.

La drague « A. E. Greater », installée sur le Barmack, en Californie, drague et lave 1 mètre cube d'alluvions pour 0 fr. 02. Une autre, sur le Yuba, extrait 68 mètres cubés, à une profondeur de 12 mètres, à un prix de revient de 0 fr. 35 par mètre cube.

#### DRAGAGE EN GUYANE

Pour la Guyane, les dragues doivent être construites d'une manière spéciale, car elles sont appelées à être montées dans des pays où les communications n'existent pas.

Elles doivent être formées d'un ensemble de pièces légères et peu encombrantes, transportables à la rigueur, simplement à dos d'homme. Pour la même raison, il convient de ne pas dépasser un type de grandeur moyenne permettant d'extraire et laver au maximum 40 mètres cubes par heure, soit 400 mètres cubes par jour de travail de dix heures.

Mais, en raison des troncs rencontrés au cours de dragage, on doit réduire le cube excavé à 300 mètres par jour. Ce cube nécessiterait 300 hommes avec les moyens actuels.

#### MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRE POUR LE DRAGAGE

Pour manœuvrer la drague, il faut 4 hommes : le mécanicien, le chauffeur, le chef dragueur et un aide. Le mécanicien et le chef dragueur doivent être européens. Il faut en outre 10 hommes pour couper et transporter à bord le bois nécessaire au chauffage de la chaudière. Il faut y ajouter 6 hommes pour domestiques, chasseurs, remplacement des malades ou indisponibles, etc.

#### PRIX DE REVIENT DU DRAGAGE

Le prix de revient de ce personnel, le salaire et la nourriture représente 10 fr. par jour et par homme.

L'entretien du matériel, les réparations courantes, le changement des parties usées des godets et axes, peut être évalué à 100 fr. par jour.

D'où le prix de revient technique pour salaires et entretien représente 300 fr. par jour, soit 1 fr. par mètre cube excavé.

Il convient de doubler ce chiffre pour représenter les frais généraux de toutes sortes, de direction et d'administration à Cayenne, engagement des ouvriers, etc., ce qui est conforme à la réalité des faits.

Donc, chaque journée de travail d'une drague de 40 mètres cubes à l'heure revient à 600 fr. On arrive ainsi au coût de 2 fr. par mètre cube lavé. Mais ce chiffre s'abaisserait si l'on mettait en marche plusieurs appareils identiques ; les frais généraux, au lieu de s'appliquer à une drague, se répartiraient entre plusieurs :

à deux dragues, le prix du mètre cube est de 1 fr. 50 ;

à trois dragues, de 1 fr. 33 ;

à quatre dragues, de 1 fr. 25.

Voici, d'autre part, un tableau qui donne en regard des teneurs (exprimées à la façon des Guyanais) les rendements nets, frais de dragages déduits, pour le mètre cube d'alluvions aurifères, aux teneurs diverses :

Désignation de la teneur	Teneur par mètre cube	Valeur à raison de 2 fr. 70 le gr.	Frais de dragage	Bénéfice net par mètre cube
Couleur forte	2 gr.	5 40	2 00	3 40
Deux sous	5 55	15 00	—	13 00
Le sou marqué	8 325	22 50	—	20 50
Quatre sous	11 10	30 00	—	28 00
Six sous	16 65	45 00	—	43 00
Huit sous	22 20	60 00	—	58 00
Dix sous	27 75	75 00	—	73 00

Si on applique les chiffres de ce tableau à la production de la drague, on voit que les teneurs considérées par les Guyanais comme plutôt médiocres (quatre sous), comme le sou marqué à la battée, valeur qui est déjà considérée par les placériens guyanais comme une teneur de misère, on arrive à un bénéfice journalier, pour une drague excavant et lavant 300 mètres cubes, de :

20,50 x 300	6.150 00
moins 5 % de redevance de drague	307 50
Reste bénéfice net	5.842 50

et par année, à raison de trois cents journées de travail effectif:

$5.842\ 50 \times 300 = 1.756.000$  fr. en chiffres ronds.

#### PLACER SUR-SAUT

Le placer Sur-Saut a été découvert en 1873, par M. CÉSAR ROMIEU, vers le moment même où étaient découverts les placers voisins Saint-Élie, Dieu-Merci, Couriège, Adieu-Vat, qui ont rapporté des millions à leurs propriétaires. Il est situé, comme ces derniers, dans le bassin de Sinnamary, si riche en sables aurifères.

Tous les placers de cette zone sont gouvernés par les mêmes lois géologiques, et cette considération a une réelle importance pour celui qui nous occupe.

Aussitôt sa découverte, M. ROMIEU s'associa, pour l'exploitation de son placer, avec M. FRANCONIE, riche négociant de Cayenne, sous la raison sociale : ROMIEU et C°.

A la mort de M. ROMIEU, sa veuve et légataire universelle continua l'association sous la raison sociale VEUVE ROMIEU et C°.

L'exploitation suivit son cours normal de 1873 à 1882, donnant des productions mensuelles de 10 à 20 kilos d'or, avec un effectif variant entre soixante et cent vingt hommes. À cette époque, les travailleurs coûtaient, tous frais compris, sur les lieux d'exploitation, de 4 à 5 francs par homme et par jour.

En 1880, M. Alexandre VOLMAR, alors directeur de l'exploitation, découvrit sur la partie N.-E. de la concession un gisement de filons aurifères d'une richesse incomparable.

Les échantillons qui en furent extraits étaient merveilleux et tels que, pour une trentaine de kilogrammes de quartz broyé à la main, on retira pour environ 500 francs d'or.

Pour l'exploitation de ces filons aurifères, dont les affleurements donnaient tant de promesses, il eût fallu l'expérience d'un ingénieur des mines et l'exécution de travaux spéciaux inconnus à la Guyane. Il fut donc décidé, d'un commun accord, qu'on ferait ultérieurement les dépenses nécessaires à cette exploitation. Elle viendra en son temps.

En 1882, M. FRANCONIE, associé et administrateur du placer, mourut, et l'exploitation du placer, ne pouvant être conduite par M<sup>me</sup> ROMIEU, fut alors provisoirement abandonnée.

Elle fut reprise en 1887 par M. BAILLY, qui débuta avec un effectif de quinze hommes, l'augmentant au fur et à mesure de l'accroissement des productions mensuelles.

Voici le relevé officiel de la production du placer à partir de 1887 (en kg):

1887	25,383
1888	62,948
1889	93,022
1890	62,973
1891	68,797
1892	55,26
1893	16,981
Jusqu'au 4 mai 1894	5,165
Total certifié par le vérificateur du bureau des douanes de Cayenne (1)	390,529

(1) Il est de notoriété publique que les quantités d'or déclarées à l'entrée en douane de Cayenne ne représentent qu'une fraction (un tiers au plus) de la production réelle, et que la fraude, au détriment du Trésor, s'exerce sur une haute échelle.

Il y a décroissance dès 1893 et 1894. Elle est due aux grandes richesses aurifères découvertes sur le territoire contesté de la Guyane (entre la France et le Brésil). Les ouvriers disparurent par bandes et, au 4 mai 1894, M. BAILLY dut congédier les derniers hommes qui n'étaient plus assez nombreux pour faire un travail utile.

#### REPRISE DE L'EXPLOITATION

M<sup>me</sup> ROMIEU, qui est dans une belle situation de fortune, laissait forcément dormir les richesses que renferme le placer Sur-Saut; car une telle exploitation ne peut être conduite que par un homme, et encore un homme d'énergie, d'une honorabilité parfaite et au courant de l'exploitation aurifère.

Cet homme s'est rencontré en la personne de M. le baron HERRE WYN, capitaine d'infanterie de marine, récemment retraité, chevalier de la Légion d'honneur, qui a

passé sept ans à la Guyane comme chargé de missions topographiques, d'explorations et d'études sur les différents et principaux placers de cette colonie.

M. le baron HERRE WYN qui, par son mariage, est allié à l'une des plus anciennes familles créoles de la Guyane, quittera la France le 27 juin prochain pour se rendre sur la concession en qualité d'administrateur délégué de la société en formation. Son caractère, son passé, son honorabilité et sa connaissance du pays et des placers nous sont un sûr garant de l'excellence de notre choix, et nous avons la certitude que nos intérêts seront dignement représentés. Du reste, M<sup>me</sup> ROMIEU a placé elle-même sa confiance en lui ; ayant pu le connaître dès longtemps, elle lui a confié la représentation de ses propres intérêts. Et il est à noter que M<sup>me</sup> ROMIEU ne cède aucun de ses droits contre espèces, qu'elle consent à devenir simple actionnaire recevant en actions la représentation de son apport, certaine que les dividendes qu'elle recevra, dépasseront dans d'énormes proportions ce qu'elle aurait pu recevoir en espèces en cédant même pour plusieurs millions une concession dont la valeur est inestimable.

Pour développer le travail, au lieu d'employer uniquement des hommes, il convient de se servir de dragues nécessitant moins de personnel et produisant beaucoup plus et à moins de frais. De bons systèmes existent actuellement et ceux que nous emploierons ne nous causerons pas de mécomptes.

#### EXPLOITATION

Aussitôt son arrivée en Guyane, M. le baron HERRE WYN se rendra avec un personnel suffisant sur le placer et commencera l'exploitation par les moyens ordinaires, c'est-à-dire au moyen de *sluices*, et fera effectuer les travaux préliminaires nécessaires pour la réception de la drague. Celle-ci arrivera surplace au 1<sup>er</sup> novembre et sera définitivement montée et prête à fonctionner le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Les ouvriers employés dans les premiers temps coûteront de salaires 6 à 8 francs par jour, y compris nourriture et frais d'engagement. Leur production laissera de bons bénéfices comparables à ceux obtenus dans les exploitations précédentes. Mais, en raison de la courte durée de ce travail, nous nous dispenserons d'en faire l'évaluation.

Quant aux produits obtenus avec la drague, nous avons dit plus haut que, pour trois cents jours de travail, ils atteindront, avec le sou marqué à la battée, une somme annuelle de 1.750.000 francs. Avec de plus fortes teneurs, que de sérieuses prospections pratiquées dans la grande crique Saut nous assurent, le bénéfice net sera encore plus considérable.

#### CAPITAL DE TRAVAIL

Pour arriver à ces splendides résultats, un gros capital n'est pas nécessaire. Il suffit d'une somme totale de 250.000 francs, qui recevra l'emploi suivant (en fr.) :

1° Coût de la drague, montée sur place et fonctionnant aux risques et périls du constructeur	150.000
2° Frais de première installation, de constructions, de magasins, de chemins d'accès et de tous travaux préliminaires	50.000
3° Fonds de roulement	50.000
Total	<u>250.000</u>

Ce chiffre, qui, à première vue, peut sembler faible, est néanmoins suffisant. Il a été fixé d'accord avec les ingénieurs qui ont vérifié la concession et M<sup>me</sup> ROMIEU qui, si elle n'a pas exploité elle-même, a du moins la connaissance complète des nécessités

actuelles par l'exemple des résultats obtenus dans le passé avec des moyens beaucoup plus faibles.

#### CAPITAL SOCIAL

M<sup>me</sup> ROMIEU, connaissant parfaitement la valeur de la concession qu'elle apporte à la société, ne veut à aucun prix recevoir un centime en espèces, entendant n'être rémunérée de sa propriété que par des actions et des parts de fondateur, lui donnant droit à une part dans les bénéfices.

En effet, si M<sup>me</sup> ROMIEU devait vendre en espèces sa concession, elle serait en droit de demander comme prix au moins le revenu de trois années, ce qui ferait une somme bien supérieure à trois millions de francs et qui aurait forcé les promoteurs à réunir un très gros capital.

Le capital social est donc fixé à 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs chacune, dont 2.500 seront attribuées à M<sup>me</sup> ROMIEU, pour représenter partie de son apport, et 2.500 sont à souscrire.

Il sera, en outre, créé 10.000 parts de fondateur, donnant droit à 40 % dans les bénéfices qui seront remises à M<sup>me</sup> ROMIEU pour solde de ses apports.

#### RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les bénéfices de la société seront répartis de la manière suivante :

- 1° 5 % pour la réserve légale ;
- 2° 5 % aux actions à titre de premier dividende ;
- 3° 5 % à une réserve supplémentaire ;
- 4° 10 % au conseil d'administration.

Le surplus sera considéré comme bénéfices nets et réparti de la manière suivante :

- 1° 40 % aux parts de fondateur ;
- 2° 60 % aux actions.

Étant donné qu'il est établi mathématiquement qu'une fois la drague installée, elle produira au moins annuellement un bénéfice net de fr. 1.750.000 00

Les actions recevront donc :

1° 5 % d'intérêt, soit	25.000 00
2° Un dividende de	825.000 00
Ensemble	850.000 00

à distribuer aux actions par douzièmes, à partir du jour où fonctionnera la drague.

LE FONDATEUR,  
baron HERRE WYN,  
chevalier de la Légion d'honneur.

On souscrit jusqu'au samedi 11 juin prochain  
CAISSE DES MINES  
46, rue de la Victoire, Paris

---

COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE  
(*Journal des mines*, 26 juin 1898)

Les souscripteurs de la Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française sont convoqués en assemblée générale constitutive pour lundi 27 juin courant, à trois heures de l'après-midi, dans les bureaux de la Banque française d'émission, à Paris, 8, place Vendôme.

Tous les souscripteurs, même ceux d'une seule action, doivent assister à cette assemblée ou s'y faire représenter.

Les souscripteurs qui ne pourraient venir à l'assemblée et qui n'ont pas de représentant à Paris, sont priés de nous adresser un pouvoir établi sur une feuille de papier timbré à 0,60 ; nous nous chargerons de les représenter.

Les 2.500 actions de la Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française, qui étaient offertes en émission publique, ont été demandées par plus de 500 souscripteurs, c'est-à-dire que ces titres se trouvent, dès à présent, classés par petites quantités dans des portefeuilles sérieux et qu'ils sont, par suite, à l'abri de toutes les manœuvres de la spéculation.

CAISSE DES MINES.

---

COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE  
(*Journal des mines*, 10 juillet 1898)

La deuxième assemblée constitutive de cette Compagnie a eu lieu, lundi dernier 4 courant, dans les bureaux de la Banque française d'émission, à Paris, 8, place Vendôme.

L'assemblée a d'abord approuvé à l'unanimité les conclusions du rapport du commissaire concernant les avantages réservés aux fondateurs ; puis, la société ayant été déclarée, constituée, on a procédé à la nomination des administrateurs et du commissaire des comptes.

Ont été nommés :

MM. MOTTEROZ, chevalier de la Légion d'honneur, imprimeur, à Paris, président ;  
Comte DE MONTMORT, chevalier de la Légion d'honneur, président du conseil d'administration de la Banque française d'émission, propriétaire, à Paris, administrateur ;

BOULAINÉ, administrateur délégué de la Banque française d'émission, à Paris, administrateur ;

Baron HERRE WYN, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'infanterie de marine en retraite, administrateur ;

ARTHUR SAVAETE, éditeur, à Paris, administrateur de la Banque française d'émission, administrateur ;

HUBERT, garde des forêts, à Paris, administrateur ;

J. MENU DE SAINT-MESMIN, propriétaire, à Paris, administrateur ;

CROVISIER, propriétaire, à Saint-Dié (Vosges), administrateur ;

ALBERT ROUSSEAU, jurisconsulte, à Paris, commissaire des comptes.

M<sup>me</sup> veuve Romieu et M. le baron Herre Wyn, fondateurs, ont ensuite donné à l'assemblée des renseignements complémentaires sur l'état actuel du placer, et sur les premiers travaux à entreprendre pour développer l'exploitation en attendant l'arrivée de la drague.



Après l'assemblée, le conseil d'administration s'est réuni et a nommé M. le baron Herre Wyn, administrateur délégué, avec les pouvoirs les plus étendus pour la direction de l'entreprise en Guyane.

M. le baron Herre Wyn, qui avait retardé son départ pour assister à l'assemblée, quittera Paris jeudi 21 courant.

Dès son arrivée à Sinnamary, il se rendra sur le placer Sur-Saut, où il compte parvenir vers le 15 du mois prochain.

Nous rappelons que le versement de libération, soit 50 fr. par action de la Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française, doit être effectué avant le 31 juillet courant, à la Banque française d'émission, à Paris, 8, place Vendôme.

La remise des titres sera faite ultérieurement, très probablement dès le commencement du mois d'août, par les soins de cette Banque.

---



Coll. Jacques Bobée

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Jacques\\_Bobee.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf)

COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE

Société anonyme

au capital social de cinq cent mille fr.

divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune

Constituée suivant statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Olagnier, notaire à Paris, le 27 juin 1898, et par les assemblée générale des 27 juin et 4 juillet 1898 conformément aux lois des 24 juillet 1867 et 1<sup>er</sup> août 1893

ACTION ABONNEMENT SEINE  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris, 8, place Vendôme

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : comte de Montmort

Un administrateur (à droite) : Adrien Gacon

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1898

Lib.-Imp. réunies



Coll. Serge Volper

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE

Société anonyme

au capital social de cinq cent mille fr.

divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune

Constituée suivant statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Olagnier, notaire à Paris, le 27 juin 1898, et par les assemblée générale des 27 juin et 4 juillet 1898

conformément aux lois des 24 juillet 1867 et 1<sup>er</sup> août 1893

<p>ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.</p>
--

Siège social à Paris, 8, place Vendôme

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Arthur Savaete

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1898

Le porteur de la présente a droit à un dix millième de 40 % des bénéfices sociaux, conformément à l'articles 60 des statuts (voir au dos)

Lib.-Imp. réunies

(Archives commerciales de la France, 6 août 1898)  
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> septembre 1898)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite COMPAGNIE DE DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE, 8, pl. Vendôme. — 99 ans. — 500.000 fr. — 4 juil. 1898. — *Gazette du Palais*.

---

CAPITAL PORTÉ DE 500.000 FR. À 650.000 FR.

(Archives commerciales de la France, 12 août 1899)

Paris. — Modification. — Société anonyme dite COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE, 14, Taitbout. — Capital porté de 500.000 fr. à 650.000 fr. — 11 juil. — *Gazette du Palais*.

---



Coll. Serge Volper

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE  
Société anonyme  
au capital social primitif de cinq cent mille fr. porté à  
SIX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS  
par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 1899  
divisé en 6.500 actions de cent francs chacune

Constituée suivant statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Olagnier, notaire à Paris, le 27 juin 1898, et par  
les assemblée générale des 27 juin et 4 juillet 1898  
conformément aux lois des 24 juillet 1867 et 1<sup>er</sup> août 1893

ACTION ABONNEMENT SEINE  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris, 8, place Vendôme

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : J. de Saint-Mesmin  
Un administrateur (à droite) : Adrien Gacon  
Paris, le 11 juillet 1899  
Lib.-Imp. réunies

BANQUE FRANÇAISE D'ÉMISSION  
(*Journal des mines*, 2 octobre 1898)

.....  
Elle s'applique à ne réaliser des bénéfices sur les affaires qu'elle prend sous son patronage qu'autant que ces affaires en réalisent elles-mêmes.

C'est pour la réalisation de ce programme qu'elle a créé :

La Société des Dragages aurifères de la Guyane française\*, propriétaire d'un placer (Sur-Saut) dont les documents des autorités guyanaises attestent la richesse et la production (capital 500.000 fr.) ;

.....  
\_\_\_\_\_

COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE  
(*Journal des mines*, 6 novembre 1898)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> décembre 1898)

L'arrivée des ingénieurs de la Compagnie des Dragages sur le placer Sur-Saut a déjà eu un premier résultat : c'est de mettre en fuite les maraudeurs qui, connaissant la richesse minière du placer, en avaient pris en quelque sorte possession. L'étendue du placer n'a malheureusement pas permis au capitaine Herre Wyn de mettre la main au collet de tous ces voleurs d'or, mais celui qui n'a pu s'échapper était, comme on dit, de bonne prise ; il était porteur de 1.880 grammes d'or, presque 2 kilos.

Pendant que la première drague s'achève à Haarlem — les essais auront lieu dans la première décade de décembre et l'envoi se fera dans le courant de janvier — le capitaine Herre Wyn prépare tout pour sa réception.

L'étude qu'il a faite du Sinnamary aux environs de la crique Tigre laisse prévoir que les pièces de la drague pourront être débarquées à pied d'œuvre au lieu d'être transportées à dos d'hommes sur une distance de cinq kilomètres. La Compagnie s'évitera ainsi les gros frais de transport dont elle avait dû faire état tout d'abord.

La première drague étant expédiée dans le courant de janvier, on peut compter que la pleine exploitation du placer Sur-Saut pourra commencer vers la fin de février, c'est-à-dire que la période de préparation ou de premier établissement n'aura pas duré plus de huit à neuf mois.

La Compagnie, en vérité, n'aura pas perdu son temps.

\_\_\_\_\_

COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE  
(*Journal des mines*, 4 décembre 1898)

En attendant que la première drague commandée à Haarlem par la Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane soit terminée — elle le sera dans les premiers jours de décembre — soit essayée et expédiée en Guyane, la Compagnie prépare l'exploitation rationnelle du riche placer Sur-Saut qui lui appartient. Les nouvelles prospections en vue du travail régulier de la drague ont fait découvrir un immense amas d'alluvions tonnant non pas 37 fr. au mètre cube, mais de 100 à 150 fr. C'est une teneur exceptionnellement favorable. La drague fonctionnera dès l'abord sur un terrain particulièrement riche.

\_\_\_\_\_

REVUE DE LA BOURSE  
(*L'Univers*, 7 novembre 1898)

La Compagnie des dragages aurifères de la Guyane française fait construire des dragues en Hollande : la première lui sera envoyée en janvier et la pleine mise en œuvre des placers pourra commencer en février.

---

COMPAGNIE DES DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE  
(*Journal des mines*, 12 février 1899)

Il résulte des dernières nouvelles reçues à Paris, au siège social, de la Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française que la septième ligne de sondages dans la crique Saut (placer Sur-Saut) a été atteinte, et que le terrain ainsi reconnu et mathématiquement prospecté assure à la drague du travail pour 300 jours, à raison de 200 mètres cubes par journée. Ces parties, situées en aval de la crique, près de la limite sud du placer, ne sont évidemment pas aussi riches qu'en amont ; mais la teneur moyenne garantit un kilogramme par 200 mètres cubes. On peut donc, dès le début, compter sur un bénéfice net d'environ 50.000 fr. par mois, si, comme les ingénieurs de la Compagnie ont lieu de le penser, la drague remplit toutes les conditions voulues.

Lorsque la drague fonctionnera en amont, les bénéfices augmenteront très sensiblement.

Les ingénieurs de la Compagnie ont reconnu qu'à partir de la ligne 9, c'est-à-dire à 900 mètres de la limite Sud, les zones de travail deviennent très riches, et que la drague y amènera des productions considérables.

L'augmentation de ces productions sera donc progressive jusqu'au moment où la drague opérera dans le grand épanouissement de la veine. Comme le dit le capitaine Herre Wyn, toute la Guyane a les yeux fixés sur les travaux entrepris par la Compagnie des Dragages aurifères, car, jusqu'à présent, ce type de drague est le seul qui présente réellement de sérieuses chances de succès.

Des criques très riches et non exploitables par les moyens actuels pourront, avec gros bénéfices, être travaillées par les dragues de la Compagnie, et, déjà, le capitaine Herre Wyn a reçu, à cet effet, des propositions d'exploitation avantageuses pour la Compagnie des Dragages, qui seront soumises au conseil d'administration dès que la première machine aura fait ses preuves.

Trois nouvelles concessions « fluviales », sur lesquelles les ingénieurs ont pris des indications précises, situées dans le Sinnamary et voisines du placer Sur-Saut, ont été prises pour le compte de la Compagnie.

Nous rappelons que la première drague acceptée et livrée, après vérification et essai, sera embarquée le 15 février à Amsterdam, à destination du placer Sur-Saut, où elle arrivera en bon état — toutes les précautions étant prises pour cela — vers le 25 mars.

---

REVUE DE LA BOURSE  
(*L'Univers*, 27 février 1899)

Les Dragages aurifères de la Guyane française se traitent à 116 fr. ; le 15 février, la première drague appartenant à cette société a été embarquée à Amsterdam à destination de la Guyane.

---

PETITE CORRESPONDANCE  
(*Journal des mines*, 2 juillet 1899)

Les Dragages aurifères de la Guyane française seront en pleine exploitation dès les premiers jours du mois d'août, avec la drague n° 1. Selon les résultats qui paraissent devoir être excellents, la Cie fera construire la drague n° 2. Il est probable que les divers placers de la Guyane auront recours à la Compagnie. Il n'est donc pas étonnant que les actions et les parts de fondateur soient recherchées en vue d'une plus-value prochaine. L'option que nous avons obtenue sur les parts de fondateur n'est plus loin d'être épuisée.

---

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 juillet 1899)

11 juillet, 3 h., extraord. — Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française. — Au siège social, 14, rue Taitbout, Paris. — Ordre du jour : Augmentation du capital social ; modifications des statuts. — *Gazette du Palais*, 17.

---

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juillet 1899)

Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane Française. — Au siège social, 14, rue Taitbout. — Ordre du jour : Vérification de la déclaration notariée de souscription et de versement faite par le conseil d'administration relativement à l'augmentation du capital de la société ; modification des statuts. — *Gazette du Palais*, 15.

---

ÉMISSION OBLIGATAIRE  
(*Journal des mines*, 8 juillet 1900)

L'assemblée extraordinaire réunie le 30 juin, des Dragages aurifères de la Guyane française a volé l'émission de 5.500 obligations à 87.50, rapportant 5 fr., remboursables à 100 fr. en vingt ans à partir de 1902. Le montant de cette émission est destiné au perfectionnement de la drague qui fonctionne actuellement et à l'acquisition d'une drague nouveau modèle.

---

Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française  
(*Revue du monde catholique*, 1<sup>er</sup> octobre 1900)

Voici des extraits des différentes lettres de M. Fiderlay, ingénieur, succédant à M. le baron Herre Wyn et Conrad, sur le placer Sur-Saut en Guyane française :

« Sur-Saut, le 2 septembre 1900.



Monsieur l'Administrateur délégué de la Compagnie des Dragages,  
44, rue Taitbout, Paris.

Monsieur l'Administrateur,

Au risque de vous répéter en partie ma première lettre que je vous avais adressée pour vous annoncer mon arrivée sur le placer, je viens vous narrer plus au long mon impression sur la situation dans laquelle j'ai trouvé le placer et son outillage.

Personnel de direction. — [...] Il se compose de :

I. — M. B..., qui était directeur et qui est passé en sous-ordre à mon arrivée. C'est un jeune homme qui a été placé ici par MM. W... et A... qui me l'ont recommandé tout particulièrement. Ce jeune homme me paraît doux et avoir de la bonne volonté ; malheureusement il n'a, et il l'avoue lui-même, aucune notion de géologie, d'exploitation ou direction de travaux, ni même de comptabilité ; sa bonne volonté et son obéissance à ce qu'on lui demande sont sans doute de bonnes choses en sa faveur, mais ses appointements, qui sont de 400 francs par mois, pourraient payer un meilleur serviteur, surtout plus instruit.

II. — M. W..., chef mécanicien, conducteur de la drague ; c'est un homme recommandé aussi tout particulièrement par M. Wacongne comme un homme très compétent : je crois qu'avant son arrivée ici, il n'avait jamais conduit de drague ; M. Conrad lui a, paraît-il, laissé la drague en mauvais état de propreté et d'entretien ; il a continué l'état des choses. Cependant, comme il a été à Paris machiniste de théâtre, il est assez débrouillard et utilise assez bien les moyens dont il dispose. Il a une certaine instruction [...] qui lui fait bien comprendre le croquis qu'il a à exécuter ; son caractère est assez doux et docile et il n'a besoin que de se sentir surveillé pour marcher convenablement.

III. — Le comptable magasinier du placer [est] M. A..., que M. le baron Herre Wyn et, à Cayenne, M. W..., m'avaient recommandé de congédier aussitôt mon arrivée, ce que j'aurais fait si j'avais eu sous la main quelqu'un pour le remplacer. Il est flatteur, insidieux, et cherche à rentrer dans mes bonnes grâces, probablement ayant l'intuition de ce qui lui arrivera un de ces jours, lorsque M. W... m'aura envoyé son remplaçant. Je me suis aperçu qu'il avait le goût du tafia : il avait cette denrée en manutention comme chargé des distributions ; j'en ai chargé M. B... et je tiens A... à l'œil, en l'ayant averti sévèrement de renoncer à son penchant pour cette liqueur. Son travail est régulièrement fait en son temps ; jusqu'à ce jour, je n'ai aucune infidélité ou détournement à lui imputer, quoique ses façons obséquieuses m'engagent à le surveiller de près.

IV. — Le chasseur Agapy fait en général assez bien son service ; il paraît qu'il est parent de Coupra, l'agent de la société à Sinnamary. Il nous approvisionne assez régulièrement de viande fraîche, ce qui, sans doute, ne fait pas l'affaire de M. W... qui me demande de le renvoyer. Cependant, en comptant la journée de cet homme qui est de 5 francs avec le prix de revient de ses vivres et des munitions, on arrive à peine à 8 francs, et cela pour approvisionner de viande fraîche, environ cinq jours par semaine, pour huit personnes. Je trouve donc qu'il est plus avantageux de le conserver que de consommer les conserves plus ou moins fraîches, quoique très coûteuses, que pourrait nous envoyer Cayenne. Seulement, « c'est seulement », une prévention qui n'est pas justifiée pour le moment, je crois qu'il connaît des maraudeurs et qu'il se garde bien de les déranger ; ce qui me le fait supposer, c'est que lui ayant demandé de me conduire près de leurs chantiers, il ne m'a conduit que près des chantiers autorisés à travailler à la part, soit par M. Wacongne, soit par M. Birot de la Pommeraye, mais pas de maraudeurs ; c'est cependant un coureur de bois très agile qui doit connaître tous les recoins de la forêt.

V. — François, le domestique, est un ancien maraudeur, et par lui j'ai été un peu renseigné sur leurs façons d'agir et aussi sur la manière de compter des travailleurs à la

part ; il est paresseux et son service laisse beaucoup à désirer. Un de ces jours, je le verserai dans un chantier ou je le renverrai à Cayenne. Seulement je crains bien qu'il ne reprenne son ancien métier de maraudeur.

VI. — La cuisinière Ernesta Alphe n'est certes pas un cordon bleu, mais on pourrait avoir plus mal ; seulement, elle tient sa cuisine dans un état de saleté repoussante et, de plus, elle n'aime pas beaucoup le travail, et, en dehors de sa cuisine rudimentaire, elle et François s'entendent très bien ; à eux deux, le linge pourrait être lavé convenablement et à temps voulu, tandis que l'on est obligé de les faire aider, de temps en temps, par une femme qui travaille sur la drague. Cette personne ferait l'affaire si elle était plus courageuse et plus soigneuse, mais je doute fort qu'elle change de manière de faire. Aussi, à la première occasion et lorsque je lui aurais trouvé une remplaçante, elle sera congédiée et reconduite à Cayenne.

VII. — M. Saint-Fort, employé. C'est un Cayennais qui vient de faire son service dans l'infanterie de marine. C'est un garçon doux et, je crois, dévoué ; sa fonction est de surveiller les chantiers pour empêcher la fraude, mais comme, en ce moment, il n'y a pas de chantier de la Compagnie en activité, il dirige les travaux de prospection sur les points que je lui indique. Il a l'air de prendre son travail au sérieux sans être un phénix ; je le considère comme un bon employé, docile, honnête, ce qui est rare ici.

VIII. — M. Henri Dandine, magasinier au degrad ; ses fonctions sont de recevoir et reconnaître les marchandises arrivant par canot de Sinnamary et de préparer les charges pour les charroyeurs ; ce n'est pas le travail qu'il a à faire qui le fatigue, il paraît actif et alerte, mais j'ai à lui reprocher un manquement commis le jour même de mon arrivée.

M. Wacogne m'avait fait une caisse de vivres de route pour moi, M. Saint-Fort et un ouvrier, Cyrille, qui montaient en même temps ; par suite d'une erreur de M. Wacogne, la caisse portant vivres de route contenait des bouteilles d'essence de térébenthine et de pétrole ; j'ai donc été obligé d'acheter à Sinnamary quelques vivres. À mon arrivée au degrad, il me restait une petite boîte de biscuits, deux rations de légumes et une petite boîte d'une ration de pâté ; ces restants de provision ayant disparu du degrad, j'ai pu faire avouer à Dandine le détournement de la boîte de biscuits, mais il a nié pour le reste. Comme entrée en fonctions au degrad, il a mal débuté, et M. Wacogne n'a pas eu la main heureuse en l'envoyant comme magasinier du degrad.

Personnel ouvrier. — Pour ce qui est du personnel ouvrier, je ne le connais pas encore assez pour vous en dire long, sinon que les salaires sont un peu établis à tort et à travers, au caprice ou à la volonté de M. W... qui fait l'embauchage à Cayenne. Ainsi, par exemple, le nommé Réou ben Mohamed, l'ouvrier le plus ancien du placer, un bon charroyeur et de bonne conduite, est porté à 3 francs.

M. W... envoie des charroyeurs à 3 fr. 50 qui ne valent pas Réou ; d'autres ouvriers sont payés 4 francs quand leurs collègues n'ont que 3 francs ou 3 fr. 50 ; cela crée des jalousies et des réclamations continuelles.

Aspect des travaux. — Le jour de mon arrivée, lors de mon passage près de la drague, comme c'était un dimanche, le travail était arrêté ; puis, comme en sortant du degrad, j'étais tombé malencontreusement dans un marais bourbeux, j'étais dans un si piteux état que j'avais hâte d'arriver à la case de la direction. Ce n'est que le lendemain que je suis sorti pour donner un coup d'œil sur les installations.

Chantiers d'alluvions au compte de la Compagnie. — Deux petits chantiers de 4 hommes fonctionnaient au bas de la butte de la case ; le rendement était presque nul et ne payait pas les journées des ouvriers employés ; c'était un mode ruineux pour la Compagnie, que j'ai fait cesser pour mettre une partie des ouvriers à la réparation des carbets qui sont tous, ou presque tous, en mauvais état. L'autre partie est en

prospection avec M. Saint-Fort. Cependant, je pense, cette semaine, installer un chantier en aval de la drague, qui, d'après les résultats obtenus par les battées de recherches, donnera sinon un résultat magnifique, du moins un petit bénéfice pour la Compagnie.

Le système que je compte employer n'est pas d'avoir des petits chantiers disséminés dont la surveillance est presque impossible, car je n'ai qu'une confiance très limitée dans le personnel ouvrier, mais d'ouvrir un grand chantier de 20 hommes et plus, si l'eau et l'emplacement le permettent, d'épuiser le gravier jusqu'à ce qu'il ne donne plus pour payer les frais, puis de transporter le chantier sur un autre point avantageux qu'aura découvert l'équipe de prospection qui sera en avant à la découverte. Les ouvriers du grand chantier carbetteraient sur place, ce qui éviterait les pertes de temps du matin et du soir, le contremaître et le surveillant resteraient aussi au milieu de leurs ouvriers ; en outre, pour obtenir la plus grande somme de travail possible d'une équipe ainsi constituée, on pourrait leur faire partager, dans l'excédent d'une production minima fixée d'avance, une prime proportionnelle au nombre de journées faites, ce qui les encouragera à travailler beaucoup et surtout à exercer une surveillance mutuelle pour le plus grand profit de tous.

Chantiers à la part. — Les chantiers à la part sont tous ruineux pour la Compagnie ; les titulaires sont des maraudeurs ou des concessionnaires voisins, tous bons clients de MM. W... et A... et recommandés comme tels ; or l'exploitant de ces chantiers étant sans contrôle déclare la production qu'il veut bien déclarer et ne donne ou laisse à la Compagnie pas même suffisamment pour payer les frais du placer.

Un exemple : un nommé V... a travaillé sur le placer à 12 % ; il dit avoir recueilli 8 kilos d'or en trois mois ; un de ses ouvriers m'a dit qu'il en dissimulait la moitié. Or, sur un relevé que j'ai sous les yeux, du 16 octobre dernier au 10 décembre, c'est-à-dire près de trois mois, il a annoncé 4 kilos 055, c'est-à-dire la moitié de ce qu'il se vante d'avoir ramassé et le quart de ce qui se dit tout bas.

De plus, c'était le fournisseur attitré de tous les maraudeurs et en même temps un excellent client de W...

En ce moment, il y a sur le placer un nommé E... qui travaille à la part, toujours avec l'autorisation de M. W...; aujourd'hui, en feuilletant un livret d'ouvrier, le nom m'a frappé et je me suis rappelé le nom d'un ouvrier travaillant dans le chantier E... ; cet homme, nommé Napoléon-Chérubin Bonaparte, engagé à Cayenne le 4 janvier, a déserté le chantier le 3 mars, après la distribution des vivres de la semaine, pour se mettre au service dudit E... Cet ouvrier Bonaparte serait redevable, en comprenant la pénalité pour non-exécution des 165 journées dues par son contrat, de la somme de 182 fr. 50, que je réclame à E... ; à défaut de paiement, je ferai fermer son chantier immédiatement.

M. Wacogne avait, quelques jours avant mon arrivée au placer, adressé à M. Birot un de ses meilleurs clients, M. Bazily, pour prospector une soi-disant crique riche : ce M. Bazily s'était rendu seul à la case et avait laissé ses ouvriers au degrad. Le lendemain de mon arrivée, il m'a demandé des ouvriers pour la prospection. Je lui en ai donné quatre, en lui faisant savoir qu'il ne travaillerait pas à la part. Il a aussitôt disparu ; il voulait, tout simplement, avec les ouvriers de la Compagnie, remettre en état les travaux de Vitalo pour continuer à son compte.

En résumé, maraudeurs et chantiers à la part, c'est tout un, et ce monde regarde le placer Sur-Saut comme sa vache à lait.

Drague. — La drague est en très mauvais état : les moteurs marchent encore assez bien ; la pompe Worthington a besoin de fortes réparations. Vous trouverez plus loin les pièces urgentes à envoyer en même temps que la chaudière.

La rupture des dents du rocher des tambours est due à la mauvaise disposition des linguets, mal montés en porte à faux sur des axes trop faibles, les dents sont prises en biais et se cassent facilement.

Tous les galets du tromel sont hors de service, la garniture en bronze est complètement usée par défaut de graissage. Il en est de même de leurs axes, qui sont plus ou moins grippés ou déformés, le tromel ayant tourné quelque temps sur des galets immobiles. Quelques-uns de ces galets portent un plat sur la couronne de 8 m/m ; la résistance devait donc être trop grande et le cercle de roulement a subi une usure notable qu'il faudra compenser par un agrandissement du diamètre des galets.

Les galets coniques formant retenue du tromel n'ont jamais dû marcher. Ils sont tellement collés sur leurs axes qu'il est impossible de les faire tourner et leur cercle de roulement a presque coupé un support de ces galets coniques par suite de l'affaissement du tromel tout entier, suite de l'usure des galets cylindriques.

Avant mon départ de Paris, j'avais commandé à M. W. Werner, constructeur à Saint-Dié (Vosges), huit galets en remplacement de ceux qui sont absolument hors de service ; il y aurait lieu d'en demander une rechange de huit autres d'un diamètre plus grand afin de remettre le tromel à sa position normale en comprenant l'usure des grands cercles de roulement par un accroissement du diamètre des galets de support.

Le tromel et ses accessoires sont les parties les plus malades de la drague. Il est impossible d'augmenter la force de la chaudière actuelle : la disposition intérieure s'y oppose et toute modification serait plus nuisible qu'utile.

La drague est mal garantie des éclaboussures, qui sont de l'argile mélangée à du sable quartzes très dur ; ces éclaboussures sont cause en partie de l'usure rapide des pièces tout aussi bien que le défaut de graissage. Il y a de sérieuses réparations à faire.

L'argile de fond formant le bed rock est très plastique, collante, et se délaie difficilement ; l'eau fournie par la pompe centrifuge est insuffisante, au point que l'on retire de l'or des refus encore agglomérés par l'argile. La glaise supérieure se délaie mieux, étant plus sableuse ; le peu d'eau que fournit la pompe Worthington n'est pas suffisant comme appoint. Il faudrait deux bonnes pompes centrifuges. La drague est évidemment un pis-aller pour l'exploitation de l'or fin que l'on rencontre ici. C'est cependant une nécessité lorsque les fouilles sont noyées, et c'est le cas ; mais le travail des godets, en désagrégeant le terrain, laisse couler au fond de la fouille la moitié de l'or contenu dans la couche de gravier ; c'est une cause du faible rendement de cet outil.

Malgré son nom pompeux de drague laveuse d'or, elle ne remplit certainement pas le but pour lequel elle a été achetée ; elle lave à peu près l'or pour le remettre en grande partie là où il était. Il y aurait lieu d'y joindre un moulin à amalgamer, mais j'ai besoin de temps et de liberté d'esprit pour résoudre cela, et jusqu'à présent, je n'ai eu ni l'un ni l'autre.

Je fais cependant installer sur la drague même un petit *sluice* destiné à laver les éclaboussures des godets qui retombaient dans la fouille sans être lavées ; ce n'est évidemment qu'une petite installation provisoire et de peu de frais. Les résultats que j'en obtiendrai me guideront pour faire mieux, si c'est possible. »

M. Fiderlay entre ensuite dans les détails de ses rapports avec M. Wacongne et donne l'énumération du matériel qu'il désire.

« Sur-Saut, le 9 septembre 1900.

Monsieur l'administrateur,

Je viens de recevoir par une occasion spéciale une lettre de M. le baron Herre Wyn en date du 6 août dernier ; une partie des réponses à y faire sont contenues dans ma lettre du 2 courant.

Nouvelles de la production. — Les nouvelles de Cayenne au sujet de la production n'ont pas été brillantes pour le mois de juillet. Elles ne le seront pas plus en août et en septembre. Il faut vous y attendre d'avance. Sans doute le défaut de direction sérieuse y a été pour quelque chose, mais il faut dire aussi que le mauvais état de la drague d'un côté, la faiblesse d'effectif des deux chantiers d'alluvions et la pauvreté du terrain à exploiter de l'autre, ne pouvaient donner de sérieux résultats. Je ne demande pas mieux de donner un bon rapport au placer si le terrain le permet, mais encore faut-il que j'aie dans les mains l'outillage et le personnel convenables ; je fais de mon mieux et tâche de tourner la difficulté si je ne puis la surmonter.

Deux équipes combinées pour la drague. — La drague, après un arrêt de quinze jours, a repris sa marche le 7 à une heure, mais sans tromel, qui ne peut plus tourner ; il a fallu manœuvrer tout l'après-midi pour déterminer une grosse souche que l'on n'a pu sortir que le 8 vers neuf heures. Le travail des hommes sur la drague est de neuf heures environ. Avec les délais de reprises du travail, je ne compte que huit heures effectives. La levée de la production se fait de cinq heures à cinq heures et demie le soir, c'est-à-dire avant la nuit. Le service de la drague proprement dit occupe dix hommes, sans parler des coupeurs et des charroyeurs de bois. Ces dix hommes font donc, au minimum, quatre-vingts heures de travail ; en mettant double équipe, c'est-à-dire vingt hommes ne travaillant que six heures, on aurait cent vingt heures de travail, c'est-à-dire qu'avec le double de personnel, on n'obtiendrait que 50 % de travail en plus, indépendamment de ce que le chef de drague ne restera pas douze heures consécutives à son poste, il faudra le doubler, lui aussi. En raison du peu de rendement que produit la drague en ce moment, ce serait une grande imprudence de doubler son personnel et de limiter le travail à six heures par équipe. Au moins tant que la drague ne sera pas modifiée pour l'empêcher de perdre autant, et que l'on ait trouvé une disposition pour ne faire la levée de la production qu'une fois par semaine au grand jour, le dimanche matin ; jusque-là, je juge que ce serait mauvais de marcher avec deux équipes.

Chaudière à vapeur. — Maintenant que le tromel ne marche plus et que, par conséquent, la machine motrice a moins de résistance à vaincre, il y a suffisamment de vapeur pour le travail ; quant à modifier tant soit peu la chaudière, il n'y faut pas songer. L'imperceptible résultat que l'on pourrait en obtenir serait tout à fait hors de proportion avec le travail que nécessiterait la plus infime modification. Il n'y faut donc plus penser et attendre la nouvelle chaudière.

Exploitations alluvionnaires. — A mon arrivée, un seul chantier d'alluvions était en activité. Il donnait peu, si peu qu'il ne payait pas la journée de six à huit hommes employés ; je l'ai fait arrêter et j'ai formé deux équipes de prospection : l'une n'a rien donné, l'autre a eu de meilleurs résultats et je me suis arrêté à établir pour le moment un grand chantier pouvant [...] occuper trente à quarante hommes et plus, à certains endroits. Mais pour cela, il faut avoir ce chiffre d'ouvriers disponibles et des vivres pour les nourrir, et je n'ai ni les uns ni les autres.

Avec le peu que j'ai, je fais faire les canaux de dérivation et de décharge ainsi que les barrages, en un mot, les travaux préparatoires nécessaires en attendant du renfort en vivres et en ouvriers. En vivres surtout, car la nourriture du placer n'est pas même en ce moment assurée pour vingt-quatre heures.

Montage de la nouvelle chaudière. — M. le baron Herre Wyn ne s'est probablement pas rendu compte de ce que sera le montage de la nouvelle chaudière sur la drague en me disant qu'à ce moment, j'aurais à envoyer la plus grande partie du personnel de la drague aux chantiers d'alluvions en ne gardant que le personnel spécial pour le montage. Or, à ce moment le personnel spécial se composera du chef dragueur, du chauffeur et d'un jeune homme embauché à Cayenne comme mécanicien, mais sachant tout juste serrer un écrou.

Or, les pièces de la chaudière ne peuvent aborder qu'au degrad. Il faudra traîner ces pièces sur 6 kilomètres, par de mauvais chemins ou sur la rivière, qu'il faudra

débarrasser pour faire un passage aux plates de transports ; la distance à parcourir serait de 8 kilomètres environ. Ce transport ne s'effectuera pas seul : il faudra évidemment du monde pour le faire.

Les pièces de la chaudière arrivées près de la drague, le montage proprement dit sera difficilement exécuté par le personnel spécial restant, le chef dragueur, le chauffeur et le soi-disant mécanicien ; il leur faudra encore des aides. M. le baron Herre Wyn doit savoir les difficultés qu'il a rencontrées pour le montage de la drague et de ses accessoires, et le personnel et le temps qui y ont été employés. Je ne compte pas distraire de leur travail les coupeurs de bois, qui, en continuant leur besogne spéciale, arriveront à constituer un approvisionnement qui aura un grand avantage. A moins de modifications importantes à faire à la drague, l'arrêt de cet outil ne se ferait qu'une fois les pièces rendues à pied d'œuvre.

Constructions. — Tout est en mauvais état, sauf le magasin d'en haut et un grand carbet, que j'ai fait doubler comme places, et le carbet du comptable, du chef dragueur et du surveillant, que j'ai fait recouvrir entièrement ; il y a dans le fond cinq petits carbets en mauvais état. Deux pourraient encore aller en faisant de nouvelles ouvertures, mais les trois autres sont en ruines et tomberont un de ces jours sur leurs habitants ; il faut les reconstruire entièrement.

La cuisine est à reconstruire ainsi que le four, donc rien qu'aux alentours de la maison il y a beaucoup à faire.

À la drague, il n'y a pour le moment qu'une case à laquelle renouveler la toiture. Le magasin du degrad est à refaire complètement, charpente et toiture ; ce sera le premier travail après la cuisine. Les autres constructions viendront ensuite, et ce sera à grand peine que tout ce travail pourra être terminé avant la saison des pluies. Les feuilles devenant de plus en plus rares autour du groupe principal, il faut aller les chercher plus loin et avec plus de difficultés. Les charpentiers ont assez d'ouvrage à aller couper les bois et à monter la charpente ; il faut d'autres hommes pour faire la couverture, chercher les feuilles et les lianes dans le bois.

C'est donc un certain nombre d'ouvriers qui est retiré des chantiers de production momentanément.

Pompe d'alimentation. — Je vous conseillerai de mettre à votre nouvelle chaudière une nouvelle pompe d'alimentation destinée exclusivement à la chaudière ; cette pompe aurait à fournir un maximum de 640 litres par heure, mais cette alimentation ne devrait se faire qu'avec de l'eau préalablement filtrée ; l'eau boueuse, usant rapidement cylindres et pistons, mettrait cette pompe hors de service pour l'alimentation sous une forte pression comme celle de la chaudière. La pompe Worthington est excellente pour cela, mais celle que nous avons ici est tellement usée que pour l'alimentation sous pression, elle ne produit pas la dixième partie du volume engendré par le piston à cause du jeu ; cette pompe peut rester comme accessoire pour alimentation d'eau, pour le lavage, mais sans lui demander de faire de la pression. La petite pompe alimentaire Worthington devrait être pourvue d'un réservoir d'air pour régulariser l'action intermittente des coups de piston et éviter les chocs trop durs sur les soupapes et clapets. Les constructeurs prétendent qu'il serait inutile ; cela se comprend, la fourniture de pièces de rechange est pour eux une source de revenus. Mais j'ai déjà employé plusieurs de ces pompes comme machines alimentaires et je les ai toutes munies d'un réservoir d'air pour la conservation des pièces battantes. La pompe Worthington actuelle, en marchant avec l'eau boueuse de la fouille, sera bientôt hors de service, si ce n'est déjà fait aujourd'hui ; à chaque instant, j'attends l'annonce de son arrêt définitif.

Je ne dis pas qu'elle est bonne à mettre à la ferraille, mais elle a besoin de sérieuses réparations.

Lavage de la production. — Comme je vous l'ai déjà dit, le lavage se fait dans de mauvaises conditions de résultats, et a besoin d'être modifié. Quant à l'appareil Bazin,

c'est un appareil excellent dans une usine de traitement; mais sur les chantiers d'un placer ou sur une drague, il ne rendra pas les services attendus.

Parce que le niveau parfait est une condition absolue et parce qu'il ne doit y avoir la moindre variation de vitesse, l'étalement du mercure n'ayant lieu qu'en raison de la force centrifuge et par conséquent du nombre de tours. Ainsi, le nombre de tours étant calculé pour être de 200, à 200 tours la force centrifuge représentée par 40.060 devient 39.601 ; pour 1900 tours et 40.401 ; pour 201 tours. C'est pour cela que l'inventeur Bazin avait donné à sa cuvette une forme à peu près parabolique. Pendant mon court séjour à Cayenne, je me suis rencontré avec un inventeur nommé Rey, qui a transformé un peu l'appareil Bazin en conservant cependant la base même du principe qui est l'action de la force centrifuge agissant sur une certaine quantité de mercure et l'étalant en nappe en même temps que les matières à traiter sont soumises à la même action centrifuge. Il y a évidemment un progrès, mais là encore, il faut une grande régularité de mouvements, puis, le nivellement de l'appareil doit être parfait, car la densité du mercure étant très grande, la gravité devient aussi très grande, et, sur une drague telle que nous l'avons, les soubresauts produits par le choc accidentel des godets contre une pierre un peu forte, des racines ou même un tronc d'arbre, produisent un dénivellement du mercure et modifie son emplacement régulier dans la cuvette.

Il faudrait donc trouver autre chose.

Un grand désavantage, c'est que la quantité d'eau pour le lavage est absolument insuffisante, les *sluices* trop courts ; il faut commencer par rectifier cet inconvénient avant d'avoir recours à un amalgamateur Bazin, Rey ou autres.

La perte est évidemment très grande, mais il faut, pour y remédier, adopter quelque chose de pratique et de sérieux. Il faut faire entrer en ligne de compte le peu de ressources que nous avons ici, ou que nous pouvons trouver à Cayenne. »

« Sur-Saut, le 16 septembre 1900.

Monsieur l'administrateur délégué,

Comme je vous l'ai déjà fait pressentir, la production de cette quinzaine est peu de chose.

Cela tient à ce que la drague a été arrêtée pendant quelque temps, puis qu'elle ne rend pas tout l'or qui est ramené, par suite des mauvaises conditions dans lesquelles se fait le lavage des terres. Nous avons affaire, à la drague, à une couche supérieure de terre argileuse qui, au voisinage de la couche de gravier aurifère, devient très compacte et très liante, et par conséquent se délayant difficilement quelquefois, entre cette argile jaunâtre très plastique qui se colle aux outils et est encore plus difficile à délayer. Au-dessous du gravier, ce qui constitue le bed rock est une espèce de roches schisteuses ; la drague pénètre d'environ douze à quinze centimètres dans ce bed rock assez tendre et que les godets ramènent par blocs assez gros quelquefois, jusqu'à trois décimètres cubes ; ce n'est pas, à proprement parler, de l'argile, les schistes du bed rock étant surtout micacés, mais les morceaux ont une certaine consistance qui les fait adhérer fortement au bord des godets et souvent ne tombent qu'au retour; ce qui tombe dans le tromel se délaie plus facilement que l'argile supérieure, parce que cette espèce de mastic absorbe beaucoup plus facilement l'eau que la glaise, mais les dimensions des morceaux retardent la lévigation suffisamment pour qu'il en soit rejeté une notable partie avec les graviers et les pierres ; l'or fin se colle après ces matières non diluées et passe par conséquent aux refus, dans lesquels j'ai constaté de l'or en quantité appréciable.

Pour obtenir une meilleure lévigation, il faudrait que les matières amenées par les godets restassent plus longtemps en contact avec l'eau, ce qui n'est pas possible de la façon dont l'appareil de lavage est disposé, et la transformation serait coûteuse sans pouvoir obtenir encore un résultat efficace ; la charpente et le mécanisme ne

permettant pas un changement radical. On peut en grande partie suppléer à cette insuffisance du lavage par une plus grande quantité d'eau ; la pompe centrifuge donne tout ce qu'elle peut, et ce n'est pas assez ; le *sluice* final ne porte que 25 mm de hauteur de lame d'eau, quand il devrait avoir 10 à 12 mm ; la pompe Worthington fait aussi ce qu'elle peut, mais en raison de l'usure des pistons et des corps de pompe, son rendement est considérablement réduit. L'insuffisance de l'eau pour un bon lavage avec la disposition du tromel ne peut donner un bon résultat, il est de toute nécessité de monter une seconde pompe centrifuge à action directe, d'une importance ou plutôt d'un débit égal et même supérieur à celui de la pompe existante, pour contribuer à un bon lavage des matières extraites.

Les matières sortant du tromel sont déversées d'abord dans un *sluice* métallique puis dans un *sluice* en bois ; l'inclinaison ou pente de ces *sluices* est exagérée, la matière glisse trop rapidement et n'est pas en contact avec l'eau pendant un temps suffisamment long ; la matière plastique glisse sans se délayer complètement, et, comme je vous l'ai dit, c'est cette argile plastique qui colle les grains d'or fins et les fait passer aux refus. Il y a donc lieu de diminuer l'inclinaison des *sluices* de manière à ramener à une inclinaison seulement suffisante pour éviter les engorgements. Cette diminution de la pente permettrait de donner plus de développement aux *sluices* et d'adapter des plaques amalgamées suffisantes pour retenir une grande partie de l'or qui se perd ; peut-être pourrait-on encore à la suite placer un petit moulin à amalgamer pour épuiser le plus possible les refus fins et les boues entraînées par l'eau de lavage.

La drague actuellement ne paie pas ses frais, la zone étant pauvre, mais la production pourrait être largement doublée quand même par les améliorations que l'on peut faire. La drague, pour payer ses frais, doit donner 100 grammes par jour ; l'important est d'arriver à ce chiffre ; je ne viens pas dire que tous les jours, ce quantum sera atteint, mais il faudrait qu'il y ait compensation pour obtenir au moins cette quantité. Pour cela, il faut que la drague soit remise en très bon état de fonctionnement, en y ajoutant les améliorations que je vous ai citées plus haut, puis qu'elle ait à terre un personnel suffisant pour lui procurer le bois nécessaire au chauffage de la chaudière et le rendre à bord, et pour débarrasser le sol des souches d'arbres provenant du déboisement en avant, et dont la masse, en tombant dans la fouille, arrête quelquefois pour plusieurs heures le travail de la drague et immobilise par conséquent le personnel de service pendant plus ou moins longtemps.

Lorsque la nouvelle chaudière sera montée, il faudra environ dix hommes pour le service régulier de la drague. Actuellement, la levée de la production se fait tous les deux jours, et nécessite l'arrêt à quatre heures de l'après-midi; en améliorant les *sluices*, en y joignant de grandes surfaces amalgamées et un petit moulin à sa suite, la levée pourrait ne se faire que le dimanche matin, une fois par semaine, ce serait toujours quelques heures de travail de gagnées, sans augmentation de prix.

... Il ne faut pas perdre de vue que nous avons un personnel qui ne concourt pas à la production et qui ne sert qu'à l'entretien ; ainsi, la réfection des carbets, avec le peu de personnel que j'y peux mettre, sera à peine finie pour la saison des pluies, et les travaux du grand chantier que je voulais installer sont presque arrêtés, le personnel n'étant plus suffisant, et, comme je détourne entièrement une partie de la crique Saut, il est urgent que le terrain préparé soit épuisé avant les premières pluies, car alors, tout serait noyé, le travail impossible et les travaux préparatoires perdus.

Pour bien marcher, il faudrait 150 hommes sur le placer, dont 100 à l'alluvion et 50 pour la drague et les services accessoires, charpentiers, scieurs, forgerons, charroyeurs, etc. ; c'est un personnel important, mais plus la production sera grande, les frais généraux restant à peu près les mêmes, plus le rendement sera avantageux.

Je dirai autant du mode de travail alluvionnaire que j'en ai dit du lavage de la drague.

Le procédé est barbare : c'est celui du maraudeur qui, craignant à chaque instant d'être surpris, ne fait qu'une installation sommaire, écume le plus gros et le meilleur et



au bout de quelques jours s'en va plus loin avec son matériel sur son épaule. La Compagnie qui exploite le placer ne peut agir ainsi. Il faut que son matériel amélioré laisse échapper le moins d'or possible ; ce résultat peut être obtenu sans augmentation de main-d'oeuvre, en allongeant les sluices le plus possible, en séparant plus complètement les sables des graviers, en régularisant la pente et en employant le plus d'eau possible, puis en disposant des plaques amalgamées à la suite des sluices, en ne faisant le lavage de la production qu'une fois ou deux par semaine.

Dans le travail d'alluvion, les ouvriers ont l'habitude de faire un petit puisard qui reçoit les infiltrations de la couche graveleuse ; il y a évidemment par ces infiltrations entraînement de parcelles d'or ténues qui sont perdues, car l'ouvrier chargé d'épuiser jette cette eau à l'extrémité du *sluice*, ce qui s'y trouve en suspension est autant de perdu.

C'est pour remplacer le travail de cet homme que je vous avais demandé de vous informer pour un petit moteur à pétrole lampant, léger et d'une force ne dépassant pas un cheval et pouvant varier du simple au double de vitesse comme par exemple de 300 tours à 600, ce petit moteur actionnerait une petite pompe centrifuge qui ferait l'épuisement et refoulerait l'eau en haut du *sluice*, ce serait un bon appoint pour le lavage.

Voilà, Monsieur l'administrateur, ma première opinion sur la marche du placer, mais cela ne peut se faire qu'avec une certaine dépense qui ne sera, j'en suis persuadé, que comme le grain de blé qu'a répandu le semeur pour le récolter au centuple.

J'appellerai aussi votre attention sur la difficulté que l'on éprouve à désamalgamer l'or, indépendamment de la perte de mercure, qui est d'une moyenne de 30 % de l'amalgame ; le temps employé est trop considérable, il nous faudrait un petit appareil simple, récupérant la plus grande partie du mercure employé, dont la perte actuellement est de près de 7 francs par kil. d'or ; cette économie de mercure aurait bientôt fini de payer l'appareil...

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé :

Le directeur du placer, FIDERLAY. »

---

Demandes de permis d'exploitation.  
(*Journal officiel de la Guyane*, 17 novembre 1900)

Conformément à l'article 11 du décret du 18 mars 1881, réglant la recherche et l'exploitation des gisements et filons aurifères à la Guyane française, M le baron Herre Wyn, administrateur délégué de la Compagnie des dragages aurifères de la Guyane française, informe qu'il a fait la demande au bureau du domaine, le 6 novembre 1900, à 2 heures, suivant inscription n° 3517, d'un permis d'exploitation pour l'obtention duquel l'arpenteur civil lui a délivré le plan le 6 novembre 1900, à 2 heures 35 minutes (B).

L'étendue et les limites du terrain qui fait l'objet de cette demande, ainsi que l'indication du point de repère admis par l'Administration, ont été ainsi précisées par l'arpenteur civil :

Terrain de 425 hectares, situé dans la commune de Sinnamary, et comprenant : 1° le lit de la crique Tigre depuis la concession fluviale Levat ; 2° les lits des criques Biche et Aïmara, toutes deux tracées sur les données du demandeur et sur une zone de 50 mètres de chaque côté de l'axe de ces rivières.

Est la concession fluviale du demandeur, expirée le 7 octobre 1900.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre l'attribution de ce permis ont un délai de trente jours francs, à partir de ce jour, pour former leurs oppositions. (Article 12 du décret du 18 mars 1881).

Cayenne, le 17 novembre 1900.

---

Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française  
Dissolution  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 mai 1901)

Aux termes de délibérations prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue à Paris, le mardi 16 avril 1901, la Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française, société anonyme au capital de 650.000 francs, siége social à Paris, rue Taitbout, 55, a été déclarée dissoute à compter dudit jour. M. Joseph-Prosper-Ernest-Marie Menu de Saint-Mesmin, propriétaire, demeurant au Vésinet (Seine-et-Oise), rue Latérale, 30, et M. François-Auguste de Chambure, propriétaire, demeurant à Paris, rue Drouot, 15, ont été nommés liquidateurs avec pouvoir d'agir conjointement ou séparément en cas d'empêchement de l'un d'eux. — *Droit*, 5/5/1901.

---

Cie des Dragages aurifères de la Guyane française  
Déclaration de faillite  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 août 1902)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 26 août 1902, a prononcé la faillite de la Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane française (en liquidation), dont le siège est à Paris, 16, rue de la Grange-Batelière. (Ouverture 4 août 1902). M. Borne, juge-commissaire, et M. Malle, syndic, 6, rue du Pont-de-Lodi. — *Droit*, 27/8/1902.

---

Cie des Dragages aurifères de la Guyane française  
Réouverture des opérations de la faillite  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 septembre 1904)

D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 5 juillet 1904, il a été extrait ce qui suit : Le tribunal rapporte le jugement du 31 octobre 1902, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite de la Compagnie des Dragages Aurifères de la Guyane Française, en liquidation, dont le siège était à Paris, rue de la Grange-Batelière, 16. Dit que le syndic dressera et déposera au greffe de ce tribunal un bilan des créances qui ont pu survenir de puis le jugement, de clôture. M. Malle, rue du Pont-de-Lodi, 6, syndic.

---

Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane Française  
Vérification et affirmation des créances avant répartition  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 novembre 1904)

Les créanciers de cette Compagnie sont invités à se rendre, le 17 novembre 1904. à 2 heures, au tribunal de commerce, salle des assemblées pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation des créances à l'égard desquelles cette formalité n'a pas encore été remplie. Ils sont, à cet effet, invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres s'ils ne l'ont déjà fait, entre les mains du syndic, M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi, à Paris.

---

Cie des dragages aurifères de la Guyane française  
Reddition de comptes (art. 537)  
(Cote de la Bourse et de la banque, 27 mars 1905)

Les créanciers de cette société, dont le siège était à Paris, 16, rue de la Grange-Batelière, sont invités à se rendre au tribunal de commerce, salle des assemblées de créanciers, le 30 mars 1905, à 10 heures, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce. entendre le compte définitif qui sera rendu par le syndic, le débattre, le clore et l'arrêter, lui donner décharge de ses fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

---

Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane Française  
Répartition  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 27 avril 1905)

Les créanciers vérifiés et affirmés de cette Compagnie, en liquidation, dont le siège était à Paris, 16, rue de la Grange-Batelière, sont invités à se présenter de 9 à 10 heures et de 3 à 5 heures, à dater du 21 avril 1905. chez M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi, syndic, pour y toucher un dividende de 10,77 %, unique répartition.

---

L'industrie de l'or en Guyane  
(Les Annales coloniales, 11 décembre 1923)

.....  
Plus tard, c'est à la crique Saut, affluent de la grande crique Tigre (Sinnamary) que la « Compagnie des dragages aurifères de la Guyane », établit sa drague « Speranga », provenant des chantiers Werf-Conrad à Harlem (Hollande). M. Herre Wyn, commandant d'infanterie de marine en retraite, avec la collaboration active de M. l'ingénieur Pottereau, obtenait avec cette drague, à ses premiers essais, une production d'or de 3 kilogrammes. Mais certaines pièces de l'appareil étaient défectueuses ; il fallait les remplacer et apporter à la drague certaines modifications. La défectuosité d'une chaudière à foyer trop faible était surtout un empêchement radical à la marche régulière de la drague et M. Herre Wyn, délégué du conseil d'administration, décida de rentrer en France pour réaliser promptement le programme des changements reconnus indispensables. Des malentendus survinrent à Paris ; on s'étonna du chiffre des dépenses, comme si le budget d'une entreprise coloniale peut être à son début réglé avec précision ; s'en tenir à une pareille conception d'une affaire de ce genre, c'est, comme le dit fort bien M. Balby, président de la Commission consultative des Mines, la condamner d'avance. La liquidation s'ensuivit.

Les milieux financiers ont, depuis lors, un peu appris et ne retomberaient pas dans une telle erreur. Mais, à l'époque, on s'imaginait que les colonies étaient des endroits où il n'était pas besoin de semer pour récolter.

.....

